

## **Mairie de Saint-Beauzire (43100)**

### **COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du**

**Samedi 27 février 2021:**

#### **Ordre du Jour :**

- Adoption du Pacte de gouvernance, établi par la Communauté de Commune de Brioude Sud Auvergne
- Affaire OPAC
- Lotissement Chassagnon « Les Bordes »
- Demande de soutien CADA Léo Lagrange
- Discussion sur la préparation du Budget 2021
- Question diverses

#### **Séance du 27 février 2021 :**

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le lundi 22 février 2021.

Le samedi 27 février 2021 à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie.

#### **Étaient présents : 7**

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN; M. Jean Louis POUUNET et M. Vincent STOQUE.

#### **Étaient absents : 2**

Mr LAPIROT Raymond et Mme Cyrielle VALLEIX (procuration donnée à Mme Ingrid MAZIN).

La séance a été tenue à huit clos, en raison de la crise sanitaire.

La séance a été ouverte par M Alain MARCHAUD, maire, qui, après en avoir fait l'appel a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance. Mme Ingrid MAZIN est volontaire pour assurer cette fonction.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Augmentation des loyers des logements loués par la mairie

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## I /Adoption du pacte de gouvernance:

Le conseil adopte à l'unanimité le pacte de gouvernance mais en demandant d'ôter le paragraphe qui indique que « si un conseil municipal vote deux fois contre un projet en conseil municipal alors la décision finale revient à la communauté de communes ».Ce paragraphe sera remplacé par « si la commune refuse un projet elle reste seule décisionnaire et la communauté de commune respectera ce choix » .

**Délibération acceptée à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

## II / Affaire OPAC:

Suite à un rendez-vous avec Mr le préfet, Mme la sous-préfète, le directeur et le président de l'OPAC, Mr DUPLOMB et Mr VIGIER il a été conclu qu'une convention va être faite entre l'OPAC et la commune pour rembourser la somme pour laquelle nous avons été condamnés. En effet, la commune est dans l'incapacité de rembourser cette somme totale et de ce fait cette convention permettra un remboursement des loyers à l'OPAC sur 30 ans avec des intérêts à 0.8%.La commune reste bien sûr propriétaire des logements.

## III / Lotissement Chassagnon « Les Bordes » :

Monsieur Chassagnon demande à ce que la commune récupère la voirie de son nouveau lotissement pour un euro symbolique. Le conseil propose de récupérer la voirie mais à conditions que la totalité des frais (goudronnage et installation des lampadaires) soient pris en charge par Monsieur Chassagnon.

## IV / Demande de soutien CADA Léo Lagrange:

Comme il a été convenu au précédent conseil, Monsieur le Maire a préparé une lettre réponse concernant la demande de soutien en indiquant dans celle-ci les points négatifs de la présence du CADA sur la commune (principalement sur le coût financier de la prise en charge des enfants à l'école de Saint-beauzire). Suite à la lecture de cette lettre un débat est lancé et les points de vue sont divergents.

Un vote est alors proposé :

- **3 voix contre l'augmentation du nombre de place en CADA,**
- **4 voix pour dire que la commune envoie cette lettre mais ne se positionne pas sur le fonctionnement interne du CADA.**
- **1 abstention.**

## V /Augmentation des loyers:

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil le fait d'augmenter les loyers chaque années en fonction du taux légal en vigueur car les loyers sont les mêmes depuis des années.

**Propositions acceptées à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

### **VI /Discussion sur la préparation du budget 2021:**

Le budget n'étant pas encore préparé, il est compliqué pour le Conseil de discuter du budget. Dans les frais qui sont à prendre en compte : voirie, plaques de rue et numéros de maison pour les villages.

Poteau électrique CHAPUT : La demande de l'entreprise CHAPUT est que le poteau soit ôté car il est gênant pour l'accès à son entreprise il propose une participation de 2000€. Le syndicat de l'énergie subventionne ces travaux à condition d'effacer la ligne en entier. Le montant sera inscrit au budget 2021. **Adopté à l'unanimité.**

### **VI / Questions diverses :**

Congrès des Sapeurs-Pompiers à Blesle : Une lettre de demande d'aide (financière, humaine et matérielle) a été adressée par les sapeurs-pompiers de Blesle à la commune dans l'organisation de ce congrès. Le conseil souhaite prendre contact avec eux pour savoir qu'elle type d'aide leur sera la plus utile.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 11h45